

Notices de dictionnaires

Dictionnaire illustré Latin-Français, Félix Gaffiot, 1934

PURUS, A, UM : 4° sans mélange : « *animus purus et integer* », Cicéron, CM 80, âme dans sa pureté et son intégrité (séparée du corps) // sans ornements : « *purum quasi quoddam et candidum genus dicendi* », Cicéron, De oratore, 53 : un style en quelque sorte limpide et transparent ; « *oratio ita pura, ut nihil liquidius* », Cicéron, Brutus, 274, style d'une pureté telle que rien ne surpassait sa limpidité [...]

Dictionnaire françois contenant les mots et les choses : plusieurs nouvelles remarques sur la langue française : ses expressions propres, figurées & burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus connus des arts et des sciences, de François Richelet

1ère édition, 1680 : Cette édition du dictionnaire ne connaît pas le mot « purisme », mais uniquement celui de « puriste » :

PURISTE, s. m. : Celui qui parle et qui écrit purement. [*C'est un puriste.*] C'est aussi celui qui affecte la pureté du langage.

Édition de 1786 : Le terme « purisme » apparaît dans le dictionnaire.

PURISME, s. m. : Défaut de celui qui affecte trop la pureté du langage.

PURISTE, s.m. : Celui qui affecte la pureté du langage et qui s'y attache trop.

Dictionnaire de l'Académie française

6ème édition, 1835 :

PURISME, s. m. : Défaut de celui qui affecte la pureté du langage. *Cet homme est d'un purisme si rigoureux, qu'il en est fatigant. Cette femme donne dans le purisme.*

PURISTE, s. : Celui ou celle qui affecte la pureté du langage, et qui s'y attache trop scrupuleusement. *Le puriste est voisin du pédant. C'est une puriste sévère.*

8ème édition, 1935 :

PURISME, n. m. : xviii^e siècle. Dérivé de pur. Souci, scrupuleux jusqu'à l'excès, de la pureté de la langue, du bon usage. *Il fait preuve de purisme en matière d'orthographe, de syntaxe.*

Par extension. Observation scrupuleuse, voire étroite, d'une doctrine, d'une esthétique, d'une théorie, etc.

PURISTE, s. : Celui, celle qui affecte la pureté du langage et qui s'y attache trop scrupuleusement.

9ème édition, 2024, édition actuelle :

PURISME, n. m. : Souci, scrupuleux jusqu'à l'excès, de la pureté de la langue, du bon usage. *Il fait preuve de purisme en matière d'orthographe, de syntaxe.*

Par extension. Observation scrupuleuse, voire étroite, d'une doctrine, d'une esthétique, d'une théorie, etc.

Dictionnaire de la langue française, d'Émile Littré, 1873

PURISME (pu-ri-sm'), s. m. Caractère des écrivains qui ne s'attachent qu'à la pureté du langage, et qui croient avoir atteint à la perfection du style lorsqu'il ne leur est point échappé de faute contre la langue. « Je soutiens qu'il faut quelquefois faire des fautes de grammaire pour être lumineux ; c'est en cela, et non dans toutes les pédanteries du purisme, que consiste le véritable art d'écrire », J.-J. Rousseau, Correspondance du Peyrou, t. III, p. 38, dans POUGENS

Dictionnaire historique de la langue française, sous la direction de Alain Rey, 1992

Les termes « purisme » et « puriste » sont une sous-entrée du terme « pur », dont ils sont dérivés.

A la Renaissance, apparaît PURISTE, adj. et n. (1586) au sens religieux de « rigoriste » que l'emprunt « puritain » va assumer. Sorti d'usage en ce sens, puriste prend le sens de « personne un souci excessif de correction dans le langage » (1620), puis plus généralement s'applique à une personne excessivement soucieuse de pureté de conformité à un idéal. PURISME, n. m. (1701) correspond au second sens de PURISTE « souci excessif de pureté dans le langage, le style »

Dictionnaire de la langue française, Le Robert, 2025

PURISME, n. m. : Souci excessif de la pureté et de la correction du langage par rapport à un modèle intangible et idéal.

PURISTE, n. et adj. : Tenant du purisme. *Un purisme normatif.*